

Arrêté n° 2014 062 - 0015
portant inscription au titre des monuments historiques
des objets mobiliers situés dans l'église Saint Antoine à Souffrignac (Charente)

Le Préfet de la Charente
Chevalier de la Légion d'Honneur
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

Vu le code du patrimoine, livre VI, titres I et II ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

Vu l'avis de la commission départementale des objets mobiliers de la Charente du 15 janvier 2014 ;

Vu les autres pièces produites et jointes au dossier ;

Considérant que la conservation des objets mobiliers désignés ci-après présente, au point de vue de l'histoire et de l'art, un intérêt suffisant pour en rendre désirable la préservation ;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture ;

A R R Ê T E

Article 1^{er} : Sont inscrits au titre des monuments historiques les objets mobiliers suivants :

Statue de la « Vierge à l'Enfant » en bois polychrome datant du XVII^{ème} siècle
dimensions : hauteur 80 cm - largeur 30 cm - profondeur 20 cm
conservée sur le bas côté sud (mur oriental) de l'église Saint-Antoine à Souffrignac (Charente) et appartenant à la commune.

2 statues « têtes de chérubins » en bois polychrome datant du XVII^{ème} siècle
dimensions : hauteur 33 cm - largeur 57 cm - profondeur : 12 cm
conservées sur le bas côté sud (mur oriental) de l'église Saint-Antoine à Souffrignac (Charente) et appartenant à la commune.

Article 2 : Le secrétaire général de la préfecture, le maire de Souffrignac, le conservateur des antiquités et objets d'art, le commandant du groupement de gendarmerie départementale de la Charente et le conservateur régional des monuments historiques sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté dont une copie sera adressée au ministre de la culture et de la communication et au préfet de région.

Angoulême, le 3 MARS 2014

Pour le Préfet,
Le Secrétaire Général,

Adresse postale : 7, 9 rue de la préfecture
CS 92301

16023 ANGOULÊME CEDEX

Téléphone : 05 45 97 61 00 – Serveur vocal : 0.821.80.30.16

Horaires d'ouverture : de 8h30 à 13h30 – Site internet : www.charente.gouv.fr

Frédéric PAPET